Réf. Farde e-Assemblées : 2597058

N° OJ : **209**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Octroi de subsides Smart City à l'asbl STARTPROjecten : 12.720,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles qui vise à devenir “une ville intelligente au service de tous”, une Ville qui utilise les nouvelles technologies pour améliorer son efficacité, sa qualité de vie et de service et son développement durable; et l'importance de l'inclusion numérique dans la stratégie Smart City de la Ville de Bruxelles;

Vu la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles (validée par le Conseil le 16 octobre 2023) synthétisant les engagements ainsi qu'un plan d'action de projets à mener dans le domaine des droits humains numériques d'ici à 2030 au sein de la Ville, dont le premier chapitre est focalisé sur l’inclusion numérique;

Considérant l’utilité des subsides en terme d’apport de nouvelles idées pour la Ville et de visibilité pour les porteurs de projet;

Considérant que l’ASBL STARTPROjecten est une initiative de la VGC en collaboration avec INTEC BRUSSELS et InBrussels qui opère dans les domaines de l'informatique, la jeunesse, S.T.E.M. et l'économie sociale. STARTPROjects dispose d'un espace S.T.E.M. et apporte son soutien à toutes les écoles bruxelloises en termes d'infrastructure et de maintenance informatiques. Ils proposent des missions qui remplissent les 4 composantes de S.T.E.M. : les sciences et les mathématiques combinées à la technologie et à l'ingénierie. Concrètement, cela signifie que les participants apprendront la programmation, le façonnage 3D, l'impression 3D, apprendront à travailler avec des capteurs, des turbomoteurs, des robots et des bras robotisés, des microcontrôleurs etc. Mais les participants peuvent également développer leur propre projet ou idée, leurs instructeurs les guideront alors dans le développement de ce projet. L'asbl lance des projets qui soutiennent les jeunes bruxellois, les jeunes en décrochage scolaire, les chômeurs de longue durée, les jeunes NEET et les demandeurs d'emploi issus de groupes défavorisés ;

Considérant que l’absl STARTPROjecten a introduit une demande de subside de fonctionnement à la cellule Smart City de la Ville pour le projet "Hello toi en jij" dans le cadre de leur projet IT garage, d’une valeur totale de 12.720,00 EUR. Les objectifs de celui-ci sont :

- D’élargir son offre de loisirs gratuits aux jeunes et jeunes adultes de 1000 Bruxelles les mercredis après-midi, les samedis en matinée et plusieurs jours durant les congés scolaires (afin d'y proposer des bootcamps). Augmentant ainsi le nombre de participants/bénéficiaires de 100 à 475 sur une base annuelle.
- D’intégrer 2 nouveaux bénévoles pour l’organisation.
- D’encourager plus de jeunes à opter pour la technologie et l'ingénierie dans le cadre de leurs études.
- De toucher 10 % de filles en plus que pour le moment.

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la Stratégie Smart City et que des initiatives similaires n’existent pas encore sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (du moins pas gratuites au public);

Considérant qu'un montant de 34.505,00 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l'article 13901/32101 (Subsides directs et remboursements de frais d'exploitation accordés aux entreprises) et qu’un montant de 0 EUR est disponible au budget ordinaire de 2024 à l’article 13901/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages) ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL STARTPROjecten, pour préciser la ventilation du montant et la manière de liquider ce subside ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a octroyé le subside demandé par l'asbl STARTPROjecten et le montant alloué, et qu'il a également, engagé la dépense relative à ce subside et autorisé la liquidation de ce montant sous réserve de l'octroi de ce subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Un subside de 12.720,00 EUR est octroyé à l'asbl STARTPROjecten pour le projet «Hello toi en jij».- Article 13901/33202 du budget ordinaire 2024.

Article 2 : La convention "Réf. SA03 - Hello toi en jij" de 2024 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "STARTPROjecten" est adoptée.

Annexes :

SA03 - Hello toi en jij de Startprojecten asbl_Convention_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Presentation 1/2 the IT Garage (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Presentation 2/2 the IT Garage (Consultable au Secrétariat des Assemblées)